L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

MERCREDI, (MATIN) 30 MAI 1832.

GOUVERNEUR,

J. B. DAWSON.

[redacted] sommes autorisés à annoncer que les personnes [redacted] seront soutenues en juillet prochain, à l'élection [redacted] électeurs:

Zéphir Canonge, Antoine Ducros,
[redacted] F. Duplessis, S. D. Dixon,
[redacted] A. Canon, B. Marigny,
Felix Labatut.

[redacted] générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

[redacted] La paroisse d'Orléans nomme sept membres.

[redacted]

INTÉRIEUR.

Nouvelle Orléans, 30 mai.

[redacted] ne disons plus rien des malles du nord, si ce n'est [redacted] nous sommes fatigués de tourner et retourner en tous [redacted] les journaux qu'elles nous apportent, sans pouvoir y trouver [redacted] mérite de vous être répété.

L'affaire [redacted] W. C. Taylor, accusé d'avoir contrefait des [redacted] Banque des Etats-Unis, a été appelée hier [redacted] de District, mais vu l'absence de plusieurs [redacted] charge, elle a été renvoyée au 12 du mois [redacted]

Depuis [redacted] jours nous éprouvons une chaleur insupportable [redacted] momètre de Farenheit était hier, à 10 heures [redacted] à 94; et à 3 heures, à 90 degrés!

Nous [redacted] la plupart des musiciens qui faisaient partie [redacted] l'orchestre du Théâtre d'Orléans, et qui [redacted] ront réengagés l'hiver prochain, [redacted] pour former une société musicale, à laquelle [redacted] pareillement un grand nombre d'amateurs [redacted] talent reconnu. Cette société [redacted] première fois jeudi prochain, dans le foyer [redacted] éans. Les habitants de la Nlle.-Orléans [redacted] avec plaisir ces sortes de réunions, qui ont [redacted] exciter l'émulation de nos jeunes gens dans [redacted] el ils paraissent s'adonner spécialement [redacted] de charmes dans la société. M. Davis a eu la générosité de mettre gratuitement à la disposition de ces messieurs, non seulement le foyer du Théâtre, mais tout le Théâtre et même la salle de bal, s'ils en avaient besoin.

L'importance du dernier message du maire au Conseil de ville, nous engage à reproduire dans nos colonnes de ce jour, d'après le journal officiel, toute la partie de ce document relative aux objections élevées par M. Prieur contre une résolution adoptée précédemment par le Conseil. Cette résolution avait pour objet d'autoriser la publication d'une pétition de la Compagnie du *Rail-Road*, qui demande que la rue des Remparts soit prolongée jusqu'à celle des Champs Elysées (Canal Marigny,) pour établir dans toute la longueur de ce prolongement et de la rue actuellement existante un nouveau chemin de fer, qui irait s'embrancher à celui du Canal. Assurément, s'il était réalisé, ce projet ne laisserait pas que d'avoir des résultats avantageux pour le commerce; mais nous partageons volontiers l'opinion du maire sur les difficultés qui s'opposent à l'exécution de ce chemin, et sur les inconvéniens qui en résulteraient par l'interruption des communications avec le Bayou et le Bassin, dont il importe de maintenir les facilités actuelles. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de donner une plus grande publicité aux objections du maire; les habitants de cette ville, et surtout ceux de la rue des Remparts qu'elles intéressent avant personne, les méditeront et nous sommes persuadés que s'ils prenaient le parti de présenter au Conseil de ville une simple pétition, ce corps reviendrait de l'opinion qu'il a émise sur cette question; et nous ne verrions pas, par suite de l'exécution de ce chemin de fer projeté, la circulation embarrassée dans toutes les rues transversales, et les voitures et les charrettes exposées à verser à chaque instant, soit en montant soit en descendant les plans inclinés sur lesquels il leur faudrait passer pour aller d'un côté à l'autre de la rue des Remparts. D'ailleurs, quelque avantage qu'il doive résulter de ce projet pour une certaine classe d'hommes, nous pensons que son utilité pour la masse est en question, et que cette question n'a pas encore été abordée:

"*Messieurs*,—Depuis que la pétition de la Compagnie du *Rail Road*, pour l'ouverture de la rue des Remparts jusqu'à celle des Champs Elysées a été présentée, je n'ai rien négligé pour m'informer exactement des avantages et des inconvéniens qui seraient attachés à l'exécution de ce projet. Cet examen, que j'étais peut-être, en raison de ma position, en état de faire plus complètement que le Conseil, m'a conduit à une autre conclusion que la sienne; et je rends trop de justice aux vues de bien public qui l'animent pour ne pas être persuadé qu'il recevra sans aucune prévention défavorable les observations que je me crois obligé de lui soumettre.

Avant d'entrer dans le détail des inconvéniens de cette mesure, je vais énumérer brièvement les avantages qu'elle promet au premier coup d'œil, en [illegible] tant que ces avantages même se trouvent atténués par diverses circonstances.

1°. Le prolongement proposé de la rue des Remparts, en établissant une communication en ligne droite de la rue du Canal au Chemin à coulisse actuel, ajouterait un grand agrément à ceux que notre ville possède.

2°. Le [illegible] d'une branche du *Rail-Road* par la r[illegible] prolongée, permettrait le transport des [illegible] que nous apporte la navigation [illegible] lac [illegible] le port Pontchartrain jusqu'à un point [illegible] de la rue du Canal dans sa partie inférieure.

3°. Cette branche du *Chemin* à coulisse pourrait encore servir au transport des marchandises que l'on voudrait faire passer des faubourgs supérieurs au faubourg Marigny, et *vice-versâ*; il résulterait (ainsi que l'a fait observer le président de la compagnie du *Rail-Road*, dans sa pétition,) une *diminution* du roulage qui a lieu sur les rues pavées de Chartres et de la Levée.

Il me paraît évident que la proposition de la compagnie a été envisagée par le Conseil sous le rapport des avantages que je viens de citer; et que ces avantages lui auront paru plus transcendans qu'ils ne sont en réalité. Effectivement, Messieurs, pour ce qui concerne l'agrément, on pourrait trouver qu'il serait payé trop cher, si, faisant attention à nos localités, on découvrait que la branche du *Rail-Road* qui passerait par la rue des Remparts, couperait à angles droits toutes les rues du carré de la ville qui partent du fleuve, et portent les eaux pluviales dans la profondeur; que ces eaux, (qui, à chaque pluie d'orage, débordent et couvrent jusqu'au milieu ces *descentes, et souvent les trottoirs*,) arrêtées dorénavant par le chemin à coulisse, et n'ayant plus d'écoulement libre et direct vers les vaisseaux transversaux et autres principaux égouts, reflueraient vers le carré de la ville, y demeureraient longtems stagnantes, pénétreraient dans l'*intérieur* des ilets adjacens, et même dans plusieurs maisons. Si, pour remédier à cet inconvénient, on prenait le parti d'élever le Chemin à coulisse au dessus du centre bombé de ces rues de descente, et assez haut pour laisser en dessous un libre écoulement pour les eaux, on serait *forcé* de pratiquer sur les deux côtés du chemin à coulisse, à son intersection avec les dites rues, des rampes pour le passage des charrettes et autres voitures, mais, dans ce cas même on serait gêné par le local pour la largeur à donner à ces rampes, qui, trop étroites, exposeraient *les voitures et charrettes à verser plus ou moins souvent*, et leur interdiraient tout passage dans une nuit tant soit peu obscure.

Ces observations, Messieurs, ne m'appartiennent pas, et je n'en eusse probablement pas conçu l'idée sans les détails que je me suis fait donner par le Voyer de la ville.

L'importance de l'objection qui précède ne m'empêche pas d'en articuler d'autres d'un ordre inférieur, telles par exemple que l'interruption accidentelle, mais assez *fréquente*, de nos communications sur deux points essentiels, savoir le chemin du bayou, et le bassin Carondelet, dont le dernier surtout, où il se fait des livraisons immenses de briques, bois de [illegible] et autres matériaux, n'a d'autre débouché [illegible] rue Toulouse, où les tombereaux chargés [illegible] continuellement, parce qu'elle [illegible] demeure praticable dans [illegible] lesquels les piétons seraient exposés, ainsi que les enfans, qui ont coutume de jouer sur la cîme des Remparts; ni des accidens qui seraient dûs à la rencontre des chars avec les voitures ordinaires dont les chevaux seraient effrayés par l'approche de ces montagnes roulantes, et par le bruit qu'elles font, ainsi que leurs nombreux passagers.

Mais je ferai part au Conseil de quelques autres observations relatives à l'agrément et embellissement de la ville. En tirant sur le plan de la ville et des faubourgs deux lignes droites pour y tracer le prolongement de la rue des Remparts au travers des deux faubourgs Marigny, nous trouverons que sur neuf ilets qui sont *entamés par cette opération*, il y en a au moins cinq qui seront coupés diagonalement, et de pointe en pointe, de manière à enlever une surface de 100 pieds de largeur au milieu de ces ilets, laissant des triangles plus ou moins réduits à droite et à gauche. J'avoue au Conseil que je trouve le coup d'œil que présenteront ces fractions d'ilets, assez disgrâcieux à la vue, et que le plan de cette partie des faubourgs s'en trouve altéré d'une manière qui ne lui est nullement favorable.

D'un autre côté doit-on compter pour rien ces allées d'arbres que nous avons maintenant dans la rue des Remparts, et qui font des maisons situées le long de cette promenade, un domicile tellement agréable pour les personnes retirées des affaires, que ces *maisons ne restent jamais vides, et que leur valeur foncière augmente journellement*? Quelque désir que puisse maintenant avoir la Compagnie de conserver ces allées d'arbres, je doute qu'elle ne trouve pas bientôt nécessaire de les faire disparaître, si toutefois les *arbres n'étaient pas détruits auparavant par des accidens*, ou par les passagers qui voyagent dans les chars de la compagnie.

Passant maintenant au second avantage résultant du prolongement projeté, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, je *trouve qu'il se borne à peu de chose* par la raison que du bassin de Carondelet où l'on se procure maintenant les matériaux et denrées venant du lac, il y n'a guères que quatre ilets pour atteindre à la rue du Canal, où aboutirait la branche projetée du *rail road*; l'avantage de ce nouveau projet se réduirait donc à opérer la livraison de ces objets quelques ilets au-delà du point où on l'a fait maintenant. Le nouveau canal de la banque, et l'ouverture du canal et bassin Gravier offriront bien d'autres avantages et surtout des moyens de communication beaucoup moins dispendieux pour nous.

Et puisque j'en suis venu à parler de la dépense, je prierai le Conseil de vouloir bien examiner, à l'aide du plan que je lui adresse, et que j'ai fait préparer par le voyer de la ville, ce que couteront au bas mot les ilets qu'il faut morceler pour opérer le prolongement proposé, le sol d'abord, en suite les bâtisses qui s'y trouvent. J'établis comme un fait incontestable que l'estimation la plus modérée portera le tout, à près de quatre vingt mille piastres. Au profit de qui, si ce n'est uniquement au profit de la Compagnie du *raid road*? Et cette Compagnie, aux termes de la loi du 3 avril dernier, pourra-t-elle être taxée par les assesseurs? Je ne le pense pas; car la loi trace les devoirs de ceux-ci, quant à l'estimation qu'ils auront à faire, en la bornant à une estimation équitable des pertes et dommages, et des avantages que retireront *les propriétaires des terrains qui seraient nécessaires pour l'ouverture ou prolongement des rues, et des avantages qui résulteraient de la dite amélioration pour les autres propriétaires et terrains adjacens*. La Compagnie *qui vient de faire vendre à l'encan les terrains qu'elle possédait dans l'ilet ou réside Mr. Pinçon*, ne pourrait donc être assujettie à aucun paiement de la dépense encourue. Mais ce n'est pas le tout; d'après la même loi, la ville doit dans les 60 jours du rapport des assesseurs payer la somme entière qui aura été reconnue en faveur des propriétaires qui éprouvent des pertes &c. sauf son recours sur ceux qui gagnent par l'opération projetée. Or, *ici aucune propriété* adjacente ne gagne, l'on ne peut atteindre ceux qui gagnent à l'exception toutefois de la ville au compte de laquelle doit aller tout ce qui contribue à la salubrité publique, à l'embellissement, &c.

Je dirai maintenant un mot au sujet de la *diminution* annoncée du roulage des voitures sur les rues pavées de Chartres et de la Lévée, dans laquelle diminution doit consister le 3me. avantage que j'ai attribué à l'établissement proposé. Cette diminution de roulage se réduit nécessairement à celui que nécessitent les relations existantes entre le faubourg Marigny, et les faubourgs supérieurs; et nous savons tous que ces relations sont peu considérables.

Telles sont Messieurs, les raisons sur lesquelles je me fonde pour vous faire le renvoi de la résolution du 16 courant, qui m'autorise à faire insérer dans les gazettes un avis annonçant la demande qu'a faite la Compagnie du *rail road*.

EXTÉRIEUR.

Paris, 23 mars.

— Des lettres reçues de Calais à Dunkerque, samedi dernier, avaient assuré que des cas de choléra avaient été constatés en cette ville. L'autorité s'est empressée avec le zèle le plus louable d'envoyer sur les lieux mêmes pour s'assurer de la vérité de cette assertion, et il a été reconnu depuis qu'elle est sans fondement, que la mort de l'individu soupçonné avoir été atteint de la maladie a été causée par un excès de liqueurs spiritueuses.

— Le général Hrabowski et le cardinal Albani sont, disent des lettres de Bologne, très mal ensemble. Le général a fortement désapprouvé les dernières proclamations du cardinal et a annoncé qu'il ferait connaître à son gouvernement toute sa pensée sur l'effet que doivent produire dans les légations ces sentences d'extermination qui, si on n'y prend garde, finiront par ébranler la puissance temporelle du chef de l'église.

— On écrit de Toulon, 18 mars: Il règne une agitation extrême dans les esprits. Les promenades nocturnes et les chansons de la restauration se font entendre dans les rues. Hier au soir une farandole de quinze ou seize personnes parcourait les rues, et à la fin de chacun des chants qu'elle proférait ou répétait: *Vive la légitimité! rien que ça!* C'était entre 9 et 10 heures, et aucune patrouille ne s'est montrée pour interdire ces chants, comme on interdit si bien et avec des mesures si acerbes les chants de la Marseillaise, de la Varsovienne et de la Parisienne.

Les membres de l'ex-société patriotique de Toulon, se sont réunis aujourd'hui à la Valett, (à une lieue de Toulon) pour se mettre en mesure contre le parti carliste, afin de n'être pas surpris par lui dans les circonstances imminentes d'une conflagration dont le midi de la France *est menacé*, et notre ville surtout.

La nomination des adjoints de notre municipalité est l'objet d'une réprobation générale. Aussi ces messieurs vont-ils donner leur démission, et ils feront bien.

DIMINUTION DU NUMÉRAIRE.

M. Jacob, dans son savant ouvrage intitulé *Historical Inquiry*, etc. (Enquête historique sur la production et la consommation des métaux précieux), qui a été récemment publié, à démontré que dans les vingt dernières années qui viennent de s'écouler, la quantité de numéraire en or et en argent avait diminué de 17 p. 100. Cet auteur attribue à cette diminution les petits bénéfices que font aujourd'hui les maîtres et les minces salaires des ouvriers. M. Jacob estime que la quantité de numéraire qui existait en 1809 s'élevait à une valeur de 380 millions de liv. sterl. (neuf milliards et demi de notre monnaie), et il porte à 313,388,500 liv. sterl. la quantité de numéraire qui existait en 1829.

La cause de cette forte réduction, selon M. Jacob, est que les mines d'or et d'argent sont moins productives qu'autrefois, tandis que la quantité de métaux précieux qui est employée dans la fabrication de la joaillerie, et une foule d'autres articles de commerce, a été sans cesse en augmentant. D'après les calculs de M. Jacob, il a été annuellement consommé, depuis 1809, en fabrication d'ustensiles et en ornemens de tout genre, 5,612,611 liv. st.; en outre, deux millions de liv. st. passent chaque année en Asie; et en unissant ces deux nombres, on trouve que dans l'espace de vingt ans 152,252,280 liv. st., ont reçu cette destination. En comparant le numéraire qui existait en 1809 à celui qui existait en 1829, on trouve une différence de 66,611,440 liv. st., près de la sixième partie de la totalité.

STATISTIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG EN 1831.

La population de cette capitale de la Russie s'élève à 448,221 habitans. Les divisions par sexe donnent 316,211 hommes, et 132,010 femmes. Voici maintenant les divisions par classe, rang et condition: clergé, 1,924; noblesse, 42,901; militaires, 45,829; bouquiers et négocians, 6,800 (dans ce nombre il faut compter 3,143 étrangers); bourgeois, 44,295; artisans, 11,795; hommes libres de diverses conditions, 63,119; paysans, 117,426; serviteurs de la noblesse, 93,099; habitans d'Okhta, 2,041; étrangers, 13,025 (en 1829 le nombre de ces derniers s'élevait à 14,650); il arriva en 1831, et il en partit 2,950.

Le nombre des naissances monte en 1831 à 6,611, dont 3,345 garçons, et 3,266 filles. Le nombre des mariages célébrés dans cette année fut de 1,041.

Le nombre des morts causées par des maladies ordinaires s'éleva à 10,[illegible], dont 5,890 hommes et 4,[illegible] femmes; par accident 310; par assassinat, 8; par suite de coups, 2; par suicide, 23; le nombre des morts du choléra fut de 9,[illegible], dont 5,820 hommes, et 3,430 femmes. Le nombre des individus attaqués de cette maladie s'éleva à 13,1[illegible], dont 8,8[illegible] hommes et 4,2[illegible] femmes. La totalité des morts, sans compter ceux qui moururent du choléra, fut de 10,173; et en comptant les cas de choléra, de 19,841.

Edifices.—Il y avait à Saint Pétersbourg, en 1831, le nombre suivant d'édifices: 140 églises grecs russes, 19 églises qui n'appartenaient pas à la religion de l'état, 28 églises ou chapelles de diverses religions, 2 monastères, 4 chapelles, 4 hôtels d'archevêques, 9 palais, le château des ingénieurs, 2,654 maisons en pierre, et 5,330 en bois. On posa les fondemens de 86 maisons en pierre et de 70 en bois. La même année on termina 90 maisons, dont la moitié étaient en pierre.

Industrie.—Il existait 187 manufactures ou établissemens d'industrie, et il s'en forma douze nouveaux.

Provisions.—Sans compter les provisions destinées aux établissemens publics, il fut apporté, en 1831, aux marchés de Saint Pétersbourg, 140,602 bœufs, vaches et veaux; 15,350 moutons, et 537 cochons; animaux tués, 46,100; différentes sortes de viande, 71,674 poods, et 2,742 pièces. Différentes espèces de grains, orge [illegible], 52,440 tchetverts, et 308,449 sacs de différentes capacités; fleur de farine, et farine de toute sorte, 48,310 tchetverts: 4,138,718 sacs de toute sorte de grandeur, et 2,352 poods; drêches, 51,380 sacs et 790 poods; volailles, 428,720; pièces de gibier, 212,729; œufs, 314,483 douzaines; beurre, 94,237 poods et 688 charretées; fourrage, 160,984 poods, et 127,861 charretées; orge 181,441 tchetverts, et 86,005 sacs; bois de chauffage, 457,505 sagènes et 8,574 charretées.

Rues.—770 sagènes carrées de chemin pavé. On a pavé récemment une surface de 18,075 sagènes carrées; chemin macadamised 16,624 1-2 dito, et 99,115 3-5 de sagènes carrées de pavé. On vient de faire 1,122 sagènes carrées de nouveau pavé. Il existait 497 sagènes de bois, et on en a construit 172 en sus.

Accidens.—Il y a eu dans le courant de l'année 41 incendies, dont cinq très considérables, furent cause de pertes énormes pour les propriétaires et les locataires des maisons qui furent endommagées ou réduites en cendres. La perte de la propriété s'éleva à 404,500 roubles.

Dans la nuit du 19 au 20 août, par suite d'un coup de vent d'une extrême violence, les eaux de la Néva inondèrent plusieurs quartiers et couvrirent les ponts Isaac et Pétersbourg situés en face du champ de Mars; un grand nombre de bateaux et de barques eurent leurs ancres rompues; une grande quantité de bois de construction fut emportée par la violence du courant; des maisons furent inondées depuis le rez-de-chaussée jusqu'au toit, ainsi qu'un très grand nombre de caves; les quartiers de Liteinaïa, de Kaketnaïa, Royestvenskaïa, et Moskowskaïa furent seuls épargnés. Ce désastre causa aux habitans de Saint-Pétersbourg une perte de 300,000 roubles.

— Selon le *Mercure de Russie*, la population de cet empire s'élève à 43,700,000; la population de la grande principauté de *Finlande*, à 1,250,000; et celle du royaume de Pologne, à 4,050,000; totalité de la population de l'empire de Russie, 49,000,000. La population de la Géorgie, de l'Iverski, de la Mingrélie, du Gouriel, de l'Arménie, et de toutes les contrées qui s'étendent au *midi du* Caucase et de l'embouchure du Terch, dont on ne possède point de document officiel, est estimée à 1,200,000. Le nombre des soldats peut s'élever à 743,537, en y comprenant les cosaques, les Kalmoucks, les tribus errantes des Baskhirs, les Bogouls et les Samoïèdes, pour 6,000. Les habitans de la Sibérie qui paient leurs tributs en fourrure peuvent s'élever à 400,000. On compte dans le clergé 6,638 mollahs pour les Tartares de la religion mahométane, et cent cinquante lamas pour les Kalmoucks.

Divan (*étymologie de cet mot.*)—S'il faut en croire M. J. de Hamer, savant orientaliste, le mot *divan* tire son origine de la langue arabe ou persane, dans lesquelles il signifie *démon*; les Arméniens lui donnent encore la même signification. L'application qu'on fait les Arabes, les Persans et les Turcs de ce mot pour nommer leur conseil d'état, atteste, d'après la source qui lui donnent tous les lexicographes, l'opinion de ces peuples sur les qualités que doivent avoir ceux qui sont placés à la tête de l'administration; et le nom de divan ne semble être donné au conseil d'état que pour indiquer que ceux qui le composent doivent être doués de la force et de l'activité des démons. Le mot démon peut s'entendre, en allemand comme en grec, d'une génie quelconque, d'un bon comme d'un mauvais génie; l'acception encore plus étendue que le mot *divan* reçoit chez les Arabes et les Persans le fait appliquer à la fois et au conseil d'état et à un recueil de poésies.—Cette application du même mot à deux objet de nature si différente s'explique aisément dans les langues orientales, où l'emploi des métaphores est si fréquent. Elle indique le génie doit être le partage de l'homme appelé à gouverner ses semblables, aussi bien que de celui qui est destiné à les subjuguer par les charmes ou la puissance de son imagination.

DECEDÉ avant-hier soir, M. Atherton T. Penniman, ci-devant editeur de l'*Emporium*, et lieutenant-colonel du 1er. régiment de milice. Ses camarades d'armes, ses confrères, et un grand nombre de personnes respectables ont accompagné ses restes jusqu'à leur dernière demeure. Par son caractère et ses bonnes qualités, il avait su se faire de nombreux amis. Il laisse une veuve pour déplorer sa perte.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Bateau de remorque Shark, des Passes, ayant mis en mer la gol. Felice et amené le navire Liberator. Il n'y avait rien en vue à son départ.
Navire Liberator, Davis, de Liverpool.
Navire Emulous, Pitt, de Marseille.
Brick St. George, Garrett, Liverpool, S. Booth & co
Gol. Mexicana, Pinto, Rio Grande, Kohn & Bordier.

Arrivés.

Bateau de remorque Whale, Wood, des passes, avec les goëlettes Triumph, d'Apalachicola; Crawford, de Liberia (Afrique); Matamoras, de Matamoros; Genl. Wayne de Thomastown; et Marie Louise, Lundi à 11 heures du matin, il n'y avait rien en vue des passes.
Gol. Triumph, Meldrum, d'Apalachicola.
Gol. Crawford, Taylor, de Liberia, (Afrique.)
Gol. Matamoros, Noyes, de Matamoros.
Bateaux à vapeur Isabella et Pennsylvania, tous deux venant de la Mobile.
Bateau à vapeur Rapide, Cockville, de Natchitoches.
Bateau à vapeur Monticello, Irwin, de St. Martinville.
Bateau à vapeur Telegraph, Laurent, de B. Sarah.
Bateau à vapeur Walk in the Water, Russell, de Louisville.
4 chalans de l'Alabama, avec 1400 bales du coton.
2 chalans du Tennesse, avec 309 bales de coton.

MAISON A LOUER.

PROPRIÉTÉ située entre la Presse à Coton de la Levee et le faubourg Marigny; elle est face au fleuve.—Il y a un parterre, une cour spacieuse, et des chambres à domestiques à étage. S'adresser à Félix Forstall, ou à Adolphe Durel au Bassin.
30 mai.—6.

POUDRE DE SARATOGA, de George W. Carpenter; Extrait de Buchu; Extrait de Salsepareille, et huile de Cantharides, récemment reçus, à vendre par JAS S. SHAW,
30 mai — Encoignure Royale et Douane.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'*Angleterre*, passé au linge, à vendre par JAS. S. SHAW,
30 mai — Encoignure Royale et Douane.

INDIGO en debarquement—4 surons Indigo de 1re. qualité, ayant droit au drawback, et à vendre par
30 mai — J. W. ZACHARIE & CO.

SIROP DE LIMON en caisses de deux douz. de la fabrique de Underwood, à vendre par STETSON & AVERY.
30 mai — rue du Camp, No. 31.

MOUTARDE en bouteilles d'un quart de livre, excellente qualité, a vendre par STETSON & AVERY,
30 mai — rue du Camp, No. 31.

MAQUEREAUX.—150 barils Maquereaux de Boston, inspecté, en bon état, à vendre à bon marché pour clôre une vente.
30 mai — STETSON & AVERY.

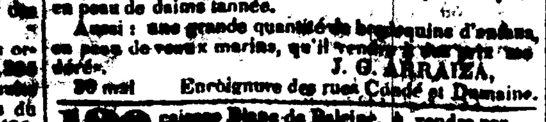

LE soussigné vient de recevoir, par les paquebots Warsaw, Tennessee et autres un joli assortiment de marchandises des meilleures manufactures de New-York, savoir: CHAPEAUX d'été, fins, pour hommes et enfans, Bottes fines; souliers en peau de veaux et en peau de daime tannée; Escarpins supérieurs à boucles et sans boucles, de peau de veaux; brodequins en peau de daims tannée.
Aussi: une grande quantité de brodequins d'enfans, en peau de veaux marins, qu'il vendra à des prix modérés. J. G. ARRAIZA,
30 mai — Encoignure des rues Condé et Dumaine.

120 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
23 mai — LINCOLN & GREEN.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,
Et les ports intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur VERMILLION, capt. De la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports sus-dits, Vendredi 1er juin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.
30 mai — rue de la Nouvelle Levée, No. 38.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le bateau à vapeur LOUISIANA, capit. Maynard, commencera à charger lundi. Ayant la majeure partie de son chargement engagé il partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.
26 mai — Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, KENTUCKIAN, capitaine Buckner, a maintenant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
24 mai — YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, PHILADELPHIA, capit. Pennywit, partira sous peu, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 mai — STETSON & AVERY.

POUR ST.-LOUIS.
Un fret considérable est offert au premier bon bateau-à-vapeur qui partira pour ce port. S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 18 mai

POUR CINCINNATI.
Le bateau-à-vapeur neuf SEVENTY-SIX, capitaine Gorman, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. *Pour fret ou passage*, s'adresser à bord, ou à
14 mai — YORKE, MACALESTER & CO.

POUR NEW-YORK.
(*Paquebot du 8 Juin.*)—Le beau navire TENNESSEE, capt. Fowler, partira le jour ci-dessus. *Pour fret ou passage*, s'adresser à
29 mai. — W. G. HEWES.

POUR BRASSOS DE ST.-YAGO,
La belle goëlette SWAIN, capit. Green, partira le 3 juin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co.
28 mai — rue Bienville, No. 30.

POUR BORDEAUX, (*Passage seulement,*)
La barque française AIMABLE MARIE, capitaine Fabre, ayant tout son chargement engagé, partira positivement le 5 juin, et peut encore recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à P. E. & O. SORBÉ,
25 mai — rue Royale, No. 118.

On a besoin de suite d'une goëlette de 50 tonneaux, pour porter un chargement à Rio-Grande (Mexique.) On paiera un bon prix. S'adresser au soussigné, rue de la vieille Levée, No. 36.
25 mai — V. AICARD.

POUR PORT AU PRINCE.
La belle goëlette SPICA, doublée et chevillée en cuivre; partira le 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
25 mai — TOURNE & BECKWITH.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, CRESCENT, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, n'a besoin que de 300 balles de coton. S'adresser à I. OGDEN & Co.
23 mai — rue du Canal, No. 59.

POUR NEW-YORK ET LIVERPOOL,
(*Paquebot entre New-York et la Louisiane.*)
Le beau navire neuf CREOLE, capitaine Page, commencera à charger demain, et partira le 5 juin. Ce navire prendra du fret pour Liverpool seulement, et ne s'arrêtera que deux jours à New-York, pour débarquer les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
28 mai — FOSTER & HUTTON.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre BOURNE, capitaine Benthall, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 19, ou à HARRISON, BROWN & Co.
23 mai — rue Royale, No. 117

P. Pollion vs. D. Kokernott & Bois.
EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 11 juin, à 5 heures, au coin des rues St. Louis et de la Levée, une quantité de Marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.
30 mai — L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. Mlle. Lafille.
EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 12 juin, au Principal, à 5 heures, une table d'acajou, saisie dans l'affaire ci-dessus.
30 mai — L. DAUNOY, marshal.

LINCOLN & GREEN ont en débarquement et en magasin, les marchandises ci après décrites qu'ils offrent à vendre, savoir:
700 pièces toile à draps de Russie écrue.
200 do. blanche, ayant droit au drawback.
100 balles coton écru du pays 4-4 à draps.
90 balles coton 3-4 à chemise.
8 balles coton blanc de 40 pouces à chemises.
5 caisses coton à chemises, blanc.
300 sacs salpêtre; 500 sacs café de Rio.
230 caisses blanc de baleine assorti; 150 do. raisins.
200 demi caisses de raisin; 16 do. cuivre à souder.
70 caisses savon de castille; 10 do. cire d'abeille.
100 demi-caisse chocolat de Rodes, No. 1.
24 douzaines bâches de Faxon; 70 quarts Malaga.
50 barils indiens do. directement importés, et ayant droit au drawback; 60 quarts vin blanc de St-Lucar.
20 demi-pipes et 30 quarts vin de Madère et de Sicile d'Ingham.
10 demi-quarts vieux Madère. 29 mai.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que dimanche, 27 du courant, il fera l'ouverture de son établissement, situé au port Pontchartrain, à un ilet du *Rail-Road*, et face au lac.
Il n'a rien négligé pour rendre cet établissement agréable aux *personnes* qui voudront l'honorer de leur présence; on y trouvera:
Un Café pourvu des meilleures liqueurs qu'on puisse se procurer ici;
Une salle de Billard;
Un Restaurant dont le buffet sera toujours approvisionné des meilleures productions que fournit le marché.
Il s'est précautionné des objets nécessaires pour pouvoir offrir aussi bien que qui que se soit, du poisson frais aux amateurs.
Il a des chambres particulières pour les sociétés qui en désireront:
On trouvera à toute heure du jour, une des voitures qui font constamment le voyage du Rail Road au Bayou St. Jean.
Il fera ainsi que ses employés tout ce qui dépendra de lui pour mériter sa part du patronage qu'on voudra bien leur accorder. [26 mai—4] Mr. CHAPUS.

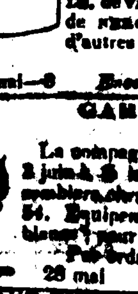

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de recevoir de Philadelphie, par le navire Chester, un assortiment complet de DROGUES les plus fraîches, et toute espèce de PLANTES MÉDICINALES,— ainsi que plusieurs Huiles volatiles; savoir:—de NOIX MUSCADE, de CAMOMILLE, de VALÉRIANE, de CUMIN, de ROSE, de NEROLI &c. &c., ainsi qu'un choix d'autres articles de pharmacie.
P. ARNAUD & Co.,
26 mai—6 — Encoignure Toulouse et Dauphine.

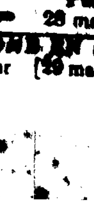

GARDES D'ORLÉANS,
ATTENTION!!
La compagnie prendra les armes dimanche, 3 juin à 5 heures précises du matin, et s'assemblera chez le capitaine, rue Toulouse No. 54. Équipement complet, pantalon [illegible] blanc; pour un exercice à feu.
Par ordre du capitaine.
28 mai — JN. BOZANT, sergent-maj.

PLOMB EN SAUMONS et en feuilles, à vendre par [29 mai] J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu, samedi, 2 juin, à midi, à la Bourse, pour du comptant, la huitième partie indivise du Bateau de remorque SHARK. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition pourront avoir des informations sur les dividendes &c. en s'adressant à MM. Foster & Hutton, agents. La vente se fera sans réserve, attendu que le propriétaire doit quitter l'Etat.

La vente sera lieu au comptant, mais l'acquéreur pourra obtenir 6 mois de crédit, en payant 8 pr. cent d'intérêt et en fournissant des billets endossés à satisfaction. L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

TERRAIN DE LA RUE DU CANAL.
Mercredi, 6 juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, le superbe Terrain formant l'encoignure des rues Philippa et du Canal, le premier au-dessous de l'ilet où doivent être érigés la maison d'Etat, les cours &c. Il a 54 pieds 8 pouces, mesure française, sur la rue Philippa. Il s'y trouve une maison en bois, à deux étages, ayant 3 appartements; il y a une cuisine, un puits, une citerne, des banquettes &c.; on loue la maison à raison de $1020 par an.

Les titres sont excellens, et libres de réclamations.
Conditions: $6000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets sans endossemens, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 26 mai, 1832.
LES souscripteurs qui n'ont pas encore fourni leurs titres, sont invités à les déposer en banque le plus tôt possible, afin qu'ils soient examinés.
29 mai — J. B. PERRAULT, Caissier.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON.
28 mai — rue du Canal, No. 77.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables dans Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
28 mai — T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,
21 mai — rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par L. OGDEN & Co.
12 mai — rue du Canal, No. 59

LETTRES DE CHANGE à vendre par
19 mai — J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai — TH. NICOLET & CO.

P. DU BERTRAND a transporté son bureau au No. 61, rue St.-Louis, vis-à-vis la Nouvelle Bourse. 26 mai—6

SUCRE.—33 caisses beau sucre de la Havane, à vendre par THAYER, HURD & Co.
26 mai — rue des Magasins, No. 29.

BROCHURES de la CHARTE de la BANQUE DE L'UNION, imprimées sur l'original, à vendre à l'imprimerie de l'Abeille, à 25 cents.
28 avril

DEVANT m'absenter de cette ville, je préviens le public que M. Dwight F. Felton est chargé de ma procuration.
29 mai—3 — JNO. W. MELDER.

500 CAISSES VITRES de Baltimore, de grandeurs assorties, reçues par le brick Bourne, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

SAMEDI!
Aura lieu le tirage de la 12me. classe de la Loterie DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES,
PRIX DES BILLETS: Entier $4: demi $2; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
29 mai — rue St. Philippe, No. 11.

A VENDRE par le soussigné, reçu par le navire la Zilia, capitaine Bergey:
Vin rouge de Médoc, 1ère. qual. en barriques,
Dito dito, qualité très-supérieure, do.
Dito dito, dito, en demi barriques,
Dito en caisses de 12 bouteilles, reçu par divers navires
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles.
25 mai — J. B. LABATUT.

CAFÉ.—19 boucauts et 15 tierçons Café de St.-Yago, qualité supérieure, à vendre par THAYER, HURD & Co.
25 mai — rue des Magasins, No. 29.

TABAC de la Havane, de St.-Yago et du Kentucky, convenable aux cigarriers, à vendre par THAYER, HURD & Co.
25 mai — rue des Magasins, No. 29.

CHAUX.—1200 barriques reçues par le navire Georges, à vendre par
8 mai — WM. G. HEWES

A VENDRE en débarquement du navire Warsaw, de New-York,
2 caisses Parapluies, couleurs assorties; 2 do. Parasols de femmes; 1 caisse Peignes imitation écaille, qualité supérieure; 2 caisses Bas de soie et Soie à coudre, à vendre à bon marché par P. E. & O. SORBÉ,
25 mai — rue Royale, No. 118.

275 barils PORC prime, en debarquement du bateau à vapeur Scotland, à vendre par
23 mai — STETSON & AVERY.

CIGARES mêlés et de la Havane, Pierres à filtrer, Toile et Corde d'emballage, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
23 mai — rue Royale, No. 117

CAFÉ—300 sacs café de Rio, en débarquement, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
28 mai — rue Royale, No. 117.

HUILE A TANNER.—150 barrils Huile à tanner, en déchargement du navire Hy. Thompson, à vendre par THAYER, HURD & Co.
23 mai — rue des Magasins, No. 29

CHAUX.—500 barriques Chaux de Thomastown, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES,
21 mai — rue du Camp, No. 9.

UNE récompense de vingt-cinq piastres sera donnée à celui qui pourra donner des renseignemens sur la personne de *François Fidel Landwing*, né à Zug (*Suisse*) dans l'année 1784. Parti de Bordeaux il est arrivé à New-York le 30 avril 1816, il se rendit de là à Philadelphie, et, en octobre 1816, à Easton (*Pennsylvanie.*) L'année suivante, il fut à Pittsburgh, et ensuite, par la voie de l'Ohio, à la Nlle.-Orléans, où il arriva dans l'automne de 1817. La dernière lettre que son père a reçue de lui est datée de cette dernière ville, le 17 septembre 1817; il parlait alors d'aller dans la Colombie.

La récompense ci-dessus est offerte à celui qui pourrait fournir des renseignemens sur le sort actuel de M. Landwing, et dans le cas où il serait mort, pour un certificat authentique de son décès. S'adresser à
TH. NICOLET & CO., à la *N. Orléans*,
ou à COTTEREL H. BARBEY & Co.
21 mai—15 — à *New York.*

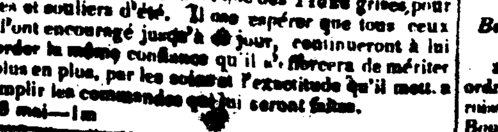

CHIGÉ,
MAITRE-BOTTIER,
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des Tiges grises, pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mett. a remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

A 18.—Le soussigné vient de recevoir par les différents arrivages d'Europe et des Etats-Unis, un superbe assortiment de BIJOUTERIE FINE consistant en: Boucles d'oreilles, Boutons à chemises, Epinglettes, Colliers, &c. &c. qu'il vendra à bon marché, à son magasin, encoignure des rues Condé et Dumaine.
16 mai—1m — J. LA SALLE.

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille.
16 mai—1m

[illegible]

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Ruyiller & Danington, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1.—UN TERRAIN situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 106 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quionesse, et de l'autre côté par celle de Mr. Dique. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le bout de la cuisine se trouve entre poteaux; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Assmard. (*Le pavage aux frais des acquéreurs.*)

No. 3.—UN TERRAIN situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 59 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ; sur lequel terrain se trouve deux maisons baties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrutta, ayant 84 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Laroue, et de l'autre par Achille Durel, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 80 sur la rue Dauphine, plus ou moins; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles; les maisons sont en bois; à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie, (Le pavage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—UN TERRAIN situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mde. W. Escoffeur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couverte terrasse. (Le pavage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de l'Estate Maxent. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (Le pavage aux frais des acquéreurs.

No. 9.—UN TERRAIN situé rue St.-Philippe, entre Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—UN TERRAIN situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot et de l'autre par la maison occupée par D. Bayon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente: A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le jeudi 31 mai, à 4 heures après-midi, rue St. Philippe, No. 77, vis-à-vis le Théâtre, divers BEAUX MEUBLES, du dernier goût. 29 mai—3

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, jeudi 31 mai, à la Bourse, de Hewlett, les ESCLAVES suivants:
Edouard, nègre créole, âgé de 22 ans, un peu charpentier et maçon, bon sujet et habile à tout ouvrage.
Peggy, sa femme, âgée de 17 ans, domestique de maison, sachant laver, coudre, &c.; bon sujet, depuis son enfance dans le pays, avec son enfant âgé de deux mois.
Ces esclaves seront vendus garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs.
29 mai—3

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 31 du courant, il sera vendu rue de Chartres, entre Conti et Bienville, à 10 heures du matin, le fonds de marchandises sèches appartenant à M. Ochmichen. *Le tout sans réserve.* 29 mai.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 1er. juin, il sera vendu au magasin d'encan, avant 10 heures du matin, 10 tierçons vin d'Oporto, une pipe do. do. qualité supérieure.
29 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, les esclaves suivants, savoir:—Nilly, âgée de 22 ans, tranquille, probe, bien portante, bien constituée, bonne et soigneuse domestique de maison, cuisinière et bonne blanchisseuse, avec son enfant *Mary*, âgée de 7 ans, vigoureuse et bien portante. Ces esclaves relèvent de la petite vérole, et sont dans ce pays depuis novembre dernier.—Conditions, comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 30 du courant, il sera vendu à la bourse, à l'heure de midi, l'esclave américaine nommée HANNAH, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie exempte des vices et maladies prévus par la loi. Le propriétaire ne se défait de cette négresse que pour cause de départ.—Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

Bernard Lejeune vs. ses créanciers. — COUR de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans. En vertu d'un ordre de l'hon. Chs. Maurian, juge de la Cour de Paroisse, il sera vendu mercredi, 30 mai, à midi, à la Bourse, un Terrain de valeur, situé dans le fond du faubourg La Fayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 25, sur le plan original dressé par Jos. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de C. Pollock. Ce terrain a 300 pieds de face à la rue Jackson, et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne de la propriété de M. [illegible] vaudais, où il mesure 303 pieds 9 pouces; il est borné au-dessus par le terrain No. 24, où il mesure 321 pds 3 lignes, et au-dessous par le terrain No. 26, où il a 300 pds 5 pouces, le tout mesure française.
Conditions à la vente. 23 avril

ON donnera de l'argent en avance pour des productions qu'on voudrait expédier à New-York. S'adresser à
24 mai — WM. G. HEWES.